

Berne, 17 janvier 2012

Communiqué de presse

Délits fiscaux («Tax Crimes») / Blanchiment d'argent

FIDUCIAIRE|SUISSE rejette l'étatisation menaçant les fiduciaires

FIDUCIAIRE|SUISSE a publié aujourd'hui ses thèses portant sur les délits fiscaux («Tax Crimes»). L'organe décisionnel du Groupe d'Action Financière (GAFI) a adopté en décembre 2011 une révision partielle de ses Recommandations relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent. A cet égard, il est prévu que désormais les délits fiscaux («Tax Crimes») seront impérativement considérés comme infractions préalables au blanchiment d'argent. Quiconque fraude le fisc devient ainsi, automatiquement, un blanchisseur d'argent. FIDUCIAIRE|SUISSE rejette l'amalgame fait entre délits fiscaux et états de fait de blanchiment d'argent en Suisse et exige, en lieu et place, un réexamen de fond de notre droit fiscal pénal. FIDUCIAIRE|SUISSE ne tolérera aucune «étatisation» des fiduciaires suisses et doute fondamentalement que les mesures planifiées mènent à davantage de recettes d'impôts.

FIDUCIAIRE|SUISSE rejette la qualification de «Tax Crimes» en tant qu'infractions préalables au blanchiment d'argent. Une reprise automatique du droit étranger dans le système pénal fiscal hautement complexe de la Suisse représente non seulement la fausse approche, mais se heurte aussi à des limites de nature dogmatique et systématique. FIDUCIAIRE|SUISSE critique que la conception n'est pas mûrement réfléchie et que de nombreuses incertitudes en résultent auprès des fiduciaires. Un délinquant en matière de stupéfiants qui blanchit en Suisse les deniers obtenus dans le cadre de son trafic ne peut être traité de la même manière qu'une personne qui fraude le fisc. Comme solution possible, FIDUCIAIRE|SUISSE propose de reconcevoir le droit pénal fiscal et, dans le même temps, de faire un travail de réflexion sur les engagements internationaux. A ce propos, le but doit consister, en premier lieu, à simplifier l'application de la nouvelle loi et à endiguer ainsi les coûts de régulation et, seulement en second lieu, à vérifier ce nouveau concept quant à son applicabilité avec le droit international et, le cas échéant, à l'adapter. A cet égard, il faut entreprendre un travail de révision en douceur et ne pas purement et simplement renoncer en faveur de la communauté internationale, dans le sens d'une obéissance aveugle, à des structures qui ont fait leurs preuves.

C'est précisément dans la crise économique que la Confédération suisse a valeur d'exemple inspirateur. La politique est appelée à mettre cette fonction d'exemplarité économique de notre pays dans la balance, ce également au plan politique, et à en préserver la bonne réputation. Une nouvelle attitude marquée d'assurance vis-à-vis de la communauté internationale s'impose instamment. Les autorités sont appelées à quitter la voie de l'obéissance docile au profit d'une Suisse sûre d'elle.

Il ne saurait être admis que certains Etats disposant d'une économie forte soient maintenant rendus responsables des négligences en matière

d'impôts de pays dont la gestion se révèle socialiste. Par conséquent, les Recommandations du GAFI doivent être rejetées dans leur intégralité, en faveur d'un large débat sur le droit pénal fiscal.

En outre, les fiduciaires se défendent aujourd'hui déjà contre l'étatisation qui les menace. Intégrer les délits fiscaux dans le blanchiment d'argent équivaut pour eux à une insécurité qui met en péril l'exécution correcte de leurs mandats ainsi que l'obligation de maintien du secret qu'ils appliquent depuis des siècles. Pour FIDUCIAIRE|SUISSE, c'est le client qui se trouve au centre de l'attention, et non les problèmes fiscaux de la communauté internationale.

FIDUCIAIRE|SUISSE, l'Union Suisse des Fiduciaires, numéro 1 de la branche fiduciaire en Suisse, représente 12 sections régionales et 2'000 entreprises en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les entreprises organisées au sein de l'Union emploient plus de 9'000 collaboratrices et collaborateurs. Dans l'intérêt des entreprises qui en sont membres, FIDUCIAIRE|SUISSE s'entend comme force loyale à l'ordre public et comme représentante des professions libérales. L'Union s'engage pour des conditions cadres économiques et politiques optimales ainsi que pour un environnement favorable aux entreprises. Les membres de FIDUCIAIRE|SUISSE assistent plus de 160'000 PME et particuliers dans tous les domaines de la gestion d'entreprise et, notamment, de l'établissement des comptes.

Renseignements: *Raoul Egeli, FIDUCIAIRE|SUISSE*
(*tél. 031 / 380 64 30*)

Patrik Kneubühl, FIDUCIAIRE|SUISSE
(*tél. 079 / 309 52 67*)

www.treuhandsuisse.ch